

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIEGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents : 26  
Procurations : 1  
Votants : 27

**N° 2026 4 16**

**L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le DIX AVRIL à 18 H 00**, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : vendredi 3 avril 2026

**Etaient présents :**

Mrs BAUMEL, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DANDINE, DARDIER, DESCAZEAUD, ESTRADE, FOUCHÉ, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PEREZ, PORTES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, DAGNAC, DELGENES, DESAINT, EYCHENNE, GIRAUDEAU, GUILLEMAT, PONS, PONTET, SANEGRE, SENGDARA-COUMEL et ZANIN.

**A donné pouvoir :**

Mme SALOMÉ à Mme PONS

**Secrétaire de séance** : Louis DARDIER

**OBJET : NOMINATION D'UN REPRESENTANT ELU A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE CREEE AUTOUR DE L'USINE DES ETS LACROIX TOUS ARTIFICES**

Le conseil municipal de la commune de Mazères ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 01 décembre 2022 portant création d'une commission de suivi de site pour l'usine pyrotechnique exploitée par les Ets LACROIX Tous Artifices ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette commission a pour mission entre autres de :

- Créer entre les différents représentants des collègues un cadre d'échange et d'information
- De suivre l'activité de l'installation classée
- Promouvoir pour cette installation l'information du public

Elle est présidée par le Préfet, elle est composée de 5 collègues :

1. Administration de l'Etat
2. Elus des collectivités territoriales ou EPCI concernés
3. Riverains ou associations de protection de l'environnement
4. Exploitant de l'installation classée
5. Salariés de l'installation classée.

Ses membres sont nommés pour 5 ans, le mandat de Christian TOURAILLES représentant la ville de Mazères au sein de cette commission dans le collège Elus des collectivités territoriales ou EPCI concernés s'est éteint avec son retrait de la liste municipale élue le 15 mars 2026.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose aux membres présents de désigner Monsieur Robert COTTAVE-CLAUDET.

Où cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité,

➤ **Accepte** la désignation de **Monsieur Robert COTTAVE-CLAUDET** pour représenter la commune au sein du comité de suivi de site de l'usine pyrotechnique exploitée par les Ets LACROIX Tous Artifices.

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIS**  
**Pour copie conforme - au registre sont les signatures**  
**MAZERES, le 21 avril 2026**

Le Maire,  
Louis MARETTE

